

DECLARATION DE PIÉGEAGE DES ANIMAUX CLASSES NUISIBLES

Arrêté Ministériel du 29 Janvier 2007 relatif au piégeage des populations animales.

DEPARTEMENT DU CAUVADOS

Arrondissement de
Canton de
Commune de

Date et Cachet de la Mairie :

Je soussigné ⁽¹⁾

Domicilié à

Epoque du piégeage :

Du Jusqu'au 30 Juin

Lieu-dit du Piégeage :

Piégeur agréé M., Mme, Melle :

En date du Sous le n°

Adresse :

Le cas échéant, préposé à la surveillance des pièges :

M. Domicilié

M. Domicilié

M. Domicilié

A le

Le déclarant,

⁽¹⁾ Nom, prénom, qualité (propriétaire, possesseur, fermier).
En 2 exemplaires : 1 Mairie, 1 piégeur.